|  |  |
| --- | --- |
| **Groupe Consultatif des Radiocommunications** | C:\Users\murphy\AppData\Local\Temp\Temp1_ITU logo Entire package.zip\jpg\ITU official logo_blue_RGB.jpg |
|  |  |
|  |  |
|  | **Document RAG/36-F** |
| **3 mars 2025** |
| **Original: anglais** |
| Président du Groupe de travail par correspondance du GCR surl'amélioration du processus de la Réunion de préparationà la Conférence (RPC) (GC-RPC du GCR) |
| RAPPORT À LA 32ème RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL PAR CORRESPONDANCE DU GCR SUR L'AMÉLIORATION DUPROCESSUS DE LA RÉUNION DE PRÉPARATIONÀ LA CONFÉRENCE |

# 1 Considérations générales et introduction

À sa 31ème réunion, tenue du 25 au 27 mars 2024, le GCR a établi son Groupe de travail par correspondance sur l'amélioration du processus de la Réunion de préparation à la Conférence (RPC) (GC-RPC du GCR), dont le mandat est défini dans l'Annexe 2 de la Circulaire administrative CA/273, comme suit:

– Le Groupe de travail par correspondance du Groupe consultatif des radiocommunications (GCR) est chargé d'étudier les améliorations qui pourraient être apportées au processus de la Réunion de préparation à la Conférence (RPC), conformément au mandat suivant:

• Procéder à un examen approfondi de la seconde session de la RPC, afin de déterminer les domaines dans lesquels des améliorations pourraient être apportées aux procédures relatives à la préparation du rapport de la RPC.

– Le Groupe de travail par correspondance entamera ses travaux immédiatement après la 31ème réunion du GCR et a pour objectif de soumettre un rapport exhaustif d'ici à la 32ème réunion du GCR. Dans un souci d'efficacité et d'inclusivité, il conviendra de mener les travaux essentiellement par correspondance, conformément aux § A1.3.2.9 et A1.3.2.10 de la Résolution UIT-R 1-9.

– Le Groupe de travail par correspondance est présidé par M. Fahad ALGHAMDI (courriel: fabghamdi@citc.gov.sa), qui coordonnera les activités et assurera la communication et la soumission en temps opportun du rapport du groupe, 45 jours avant la 32ème réunion du GCR.

– D'autres informations utiles pour les travaux de ce Groupe de travail par correspondance seront publiées sur la page web du GCR.

Le GC-RPC du GCR a travaillé sur le mandat ci-dessus de début juin 2024 à fin février 2025 sur la base du programme de travail figurant dans l'Annexe 1 du présent document, qui a été révisé à deux reprises pour tenir compte de l'absence de contributions jusqu'à la mi-décembre 2024.

Les courriels et les documents partagés au sein du GC sont disponibles respectivement dans les [archives de courriers électroniques](https://www.itu.int/ml/lists/arc/rag-cg-cpm) et dans le [répertoire de documents](https://extranet.itu.int/itu-r/conferences/rag/cg-cpm/Shared%20Documents/Forms/AllItems.aspx) sur le site SharePoint du GC à l'adresse suivante: <https://extranet.itu.int/itu-r/conferences/rag/cg-cpm/SitePages/Home.aspx>.

Le GC a reçu et examiné deux contributions de la CEPT et du Kenya.

– Dans sa contribution, la CEPT présente plusieurs sujets de discussion afin de stimuler le débat sur l'élaboration du projet de Rapport de la RPC et sur l'efficacité de la seconde session de la RPC sous sa forme actuelle. En outre, elle indique que ces éléments fondamentaux pourraient constituer un cadre pour la réalisation d'un examen.

– Dans sa contribution, le Kenya présente d'autres éléments sur la base des résultats obtenus par le passé et plus récemment dans le cadre du processus de la RPC, y compris des statistiques. Il soumet également des propositions quant aux pistes d'amélioration possibles pour la seconde session de la RPC ainsi que sa préparation.

Le GC-RPC du GCR rend compte des résultats de ses délibérations dans la partie 2 ci-après. Aucune contribution n'a été soumise concernant les avant-projets de révision de la Résolution UIT‑R 2-9. Certains éléments des projets de modification du mandat du GC-RPC du GCR sont présentés dans la partie 3 et l'Annexe 2 du présent document, en vue de leur examen à la 32ème réunion du GCR en avril 2025.

Le 24 février, alors que la version définitive du présent rapport était presque achevée, le Président de la Commission d'études 4 de l'UIT-R et l'Arabie saoudite (Royaume d') ont présenté de nouveaux documents. Étant donné que le GC-RPC du GCR n'avait plus le temps d'examiner ces documents, ils ont été reproduits respectivement dans les Annexes 3 et 4 du présent rapport.

# 2 Examen de la seconde session de la RPC visant à déterminer les domaines dans lesquels des améliorations pourraient être apportées aux procédures relatives à la préparation du Rapport de la RPC

Sur la base des contributions soumises, le GC-RPC du GCR propose d'examiner les questions/points ci-après concernant la seconde session de la RPC, afin de déterminer les domaines dans lesquels des améliorations pourraient être apportées aux procédures relatives à la préparation du Rapport de la RPC.

## 2.1 Éléments tirés du document de la CEPT

### 2.1.1 Question/Point 1: Projet de Rapport de la RPC

### [*Note rédactionnelle: texte mis en forme de la partie 1 du document de la CEPT*]

Le projet de Rapport de la RPC est un document volumineux et toujours plus détaillé. Bien qu'il contienne un résumé des études réalisées pendant la période d'études, la nécessité de réduire les détails au strict minimum peut compromettre son utilité pour les participants à la seconde session de la RPC ou à la CMR qui n'ont pas suivi les discussions menées au sein des groupes de travail.

Le Rapport de la RPC contient un condensé très utile de méthodes et d'aspects réglementaires sur lequel les groupes régionaux et les administrations s'appuieront souvent pour élaborer des propositions en vue de la Conférence, mais ce texte figure déjà dans le projet de texte de la RPC fourni par les groupes de travail. La seconde session de la RPC vise à regrouper les méthodes et à en réduire le nombre mais il est possible, dans certains cas, qu'elle les étende et les rende plus complexes.

Nous prenons acte des améliorations notables qui ont été apportées à la Résolution UIT-R 2 lors de l'AR-23 afin de tenir compte des «points de vue» qui rendaient les précédents rapports de la RPC difficiles à assimiler et à interpréter, et de limiter les études techniques de la RPC à la simplification des documents et à la mise à jour des résultats des études existantes déjà soumises par le ou les groupes responsables. Il s'agit là d'évolutions positives qui contribuent à réduire la complexité du Rapport de la RPC.

### 2.1.2 Question/Point 2: Travail par voie électronique

### [*Note rédactionnelle: texte de la partie 2 du document de la CEPT*]

Depuis la CMR-19, les modalités de participation aux réunions des groupes de travail de l'UIT-R ont beaucoup évolué. La récente pandémie a entraîné une adoption rapide et généralisée de la participation à distance, ainsi que la possibilité de suivre les réunions (de manière passive ou active) via le service de diffusion sur le web de l'UIT et la plate-forme Zoom. Il n'est plus absolument nécessaire de se rendre à Genève pour observer les discussions des groupes de travail ou y participer.

**Il serait utile d'analyser la manière dont nos méthodes de travail ont évolué et de se pencher sur les améliorations que cela a permis d'apporter à certains aspects du processus de la RPC.**

### 2.1.3 Question/Point 3: Seconde session de la RPC

### [*Note rédactionnelle: texte mis en forme de la partie 3 du document de la CEPT*]

Lors des dernières réunions de la RPC-2, la principale tâche identifiée, à savoir de réduire le nombre de méthodes pour chaque point de l'ordre du jour et/ou d'en réduire considérablement la longueur globale, n'a pas été accomplie. Les débats et les résultats de la seconde session de la RPC pèsent lourdement sur les ressources du Secrétariat de l'UIT, car le volume et la complexité du Rapport de la RPC ne sont pas sensiblement réduits et, dans certains cas, le volume est même accru.

Nous saluons l'excellent travail accompli par les groupes de travail pour élaborer le projet de texte de la RPC et le rôle joué par les participants à la seconde session de la RPC dans l'approbation du Rapport. Compte tenu de la bonne qualité du texte fourni par les groupes de travail et de la participation accrue des membres rendue possible par les modalités de participation à distance, **nous invitons l'UIT-R à déterminer si l'examen et l'approbation du Rapport de la RPC pourraient être rationalisés** dans la mesure où il n'est peut-être pas nécessaire de procéder à la modification et à l'examen détaillés qui étaient précédemment supposés constituer le processus principal de la seconde session de la RPC. Si cela est faisable, **il pourra être possible de reprogrammer la seconde session de la RPC à une date ultérieure de l'année de la CMR**. Nous reconnaissons que cela pourrait nécessiter de modifier les délais fixés dans la Résolution UIT-R 2.

Il y a là une occasion de réfléchir à la façon dont l'UIT-R peut tirer le meilleur parti du rassemblement, en présentiel, d'un grand nombre de participants à la seconde session de la RPC, par exemple:

• présenter les points de vue des pays qui n'ont peut-être pas eu la possibilité de participer activement au processus préparatoire, afin de s'assurer qu'ils sont compris par l'ensemble des membres;

• mettre davantage l'accent sur les évolutions régionales et sur le positionnement des points de l'ordre du jour de la CMR, afin de contribuer à améliorer la compréhension mutuelle des objectifs;

• recueillir des informations auprès des pays sur leurs plans concernant le point 8 de l'ordre du jour: les débats sur le point 8 de l'ordre du jour observés lors de conférences récentes, dans le cadre desquelles des pays souhaitent ajouter leur nom à des renvois existants, gagneraient à être diffusés suffisamment tôt pour donner de la visibilité et, espérons-le, limiter les discussions prolongées lors de la conférence elle-même (autrement dit en facilitant des discussions bilatérales entre les pays avant la CMR);

• fournir des informations sur les propositions relatives au point 10 de l'ordre du jour: à l'heure actuelle, seules des informations très préliminaires peuvent être fournies en raison de la date précoce de la seconde session de la RPC, mais si cette session était rapprochée de la CMR, la réflexion sur le point 10 de l'ordre du jour serait plus approfondie.

### 2.1.4 Question/Point 4: Est-il possible d'optimiser le calendrier?

### [*Note rédactionnelle: texte mis en forme de la partie 4 du document de la CEPT*]

À ce stade, en raison des délais actuellement fixés dans la Résolution UIT-R 2 (le projet de Rapport de la RPC doit être disponible deux mois avant la seconde session de la RPC et le Rapport final de la RPC doit être disponible cinq mois avant une CMR), la date limite de soumission du projet de texte de la RPC établi par les groupes de travail est fixée à plus de 12 mois avant la CMR. Cela limite toutefois le temps dont les groupes de travail disposent pour procéder à l'analyse technique et élaborer les méthodes.

**Nous estimons qu'il serait judicieux de dégager du temps pour que les groupes de travail tiennent une nouvelle série de réunions**, afin de poursuivre leurs travaux en vue d'améliorer le projet de texte de la RPC. Comme indiqué plus haut, cela pourrait nécessiter de modifier les délais fixés dans la Résolution UIT-R 2, mais cela pourrait également réduire la nécessité de modifier ce texte à la seconde session de la RPC.

## 2.2 Éléments tirés du document du Kenya

### 2.2.1 Introduction

### [*Note rédactionnelle: texte mis en forme du document du Kenya*]

Le Rapport final de la seconde session de la RPC est un document très important, dont le contenu joue un rôle essentiel dans la préparation et la communication d'informations relatives aux positions adoptées sur chaque point de l'ordre du jour de la CMR. Le Rapport est utilisé pour orienter la prise de décisions définitives lors des réunions préparatoires nationales et régionales en vue de la CMR.

Le point 2 du *décide* de la Résolution UIT-R 2-9 énonce les principes régissant la convocation et l'organisation d'une RPC. En outre, l'Annexe 1 de cette Résolution définit les méthodes de travail de la RPC. De même, l'Annexe 2 de cette Résolution contient les lignes directrices relatives à l'élaboration du Rapport de la RPC et indique clairement que les sections exposant les vues des États Membres ou des organisations régionales de télécommunication ne devraient en aucun cas figurer dans les projets de textes de la RPC ou dans le Rapport de la RPC.

En outre, il arrive que les «vues» des administrations soient regroupées avec les «méthodes» déterminées sur la base d'études réalisées et qu'elles soient mises sur le même plan que ces méthodes.

Il convient de noter que l'objectif premier de la RPC était de réduire au minimum les options et les approches propres à faciliter la prise de décisions à la CMR. Néanmoins, il semble que le processus ait parfois eu l'effet inverse. Au lieu de simplifier les méthodes, la RPC a parfois servi à protéger des positions déjà adoptées, ou à proposer des solutions et des vues nouvelles. Ces contributions reflètent souvent une position plutôt qu'une contribution significative de l'étude sur laquelle elles sont basées, ce qui rend le processus décisionnel toujours plus complexe.

À cet égard, bien que la Résolution UIT-R 2-9 fournisse un cadre très clair pour les travaux de la RPC, comme décrit dans les paragraphes précédents, ce cadre n'est pas toujours strictement respecté et, par conséquent, la durée de la seconde session de la RPC en vue de la Conférence a continué d'augmenter. Par exemple, le tableau ci-après montre le volume du Rapport de synthèse de la RPC aux CMR de 2007 à 2023.

|  |  |
| --- | --- |
| CONFÉRENCE | VOLUME DU RAPPORT DE LA RPC/NOMBRE DE PAGES |
| CMR-07 | 696 |
| CMR-12 | 688 |
| CMR-15 | 862 |
| CMR-19 | 909 |
| CMR-23 | 1 113 |

### 2.2.2 Propositions du Kenya

### [*Note rédactionnelle: texte mis en forme du document du Kenya*]

La Résolution UIT-R 2-9 dispose que la RPC doit être permanente et qu'elle devrait le rester. La seconde session de la RPC vise à regrouper les méthodes et à en réduire le nombre mais, dans certains cas, elle les étend et les rend plus complexes.

Par conséquent, le Kenya propose ce qui suit:

1) Les travaux entrepris lors de la seconde session de la RPC devraient être menés à bien dans le strict respect des dispositions de la Résolution UIT-R 2-9.

2) Il pourra être nécessaire de définir clairement les responsabilités particulières des Rapporteurs pour les chapitres et de préciser leur rôle dans la résolution des différends ou la conciliation des différentes approches.

3) Il pourra être nécessaire d'envisager de fournir des ressources supplémentaires ou un appui afin d'aider les Rapporteurs pour les chapitres dans leurs travaux. Cela peut consister, par exemple, à intégrer un grand nombre de contributions émanant de groupes responsables.

4) Il conviendrait d'encourager les États Membres et les Membres de Secteur à soumettre leurs contributions bien avant la date limite, afin de laisser suffisamment de temps pour l'examen et l'élaboration du Rapport de synthèse.

5) Renforcer la collaboration entre les groupes responsables pour éviter tout chevauchement d'activité et adopter une approche cohérente pour l'examen des points de l'ordre du jour de la CMR.

6) Établir un calendrier clair pour la soumission des projets de texte par les groupes responsables, afin de laisser le temps à l'Équipe de gestion de la RPC de procéder à la synthèse et à l'examen de ces projets.

7) Élaborer un processus formel de résolution des différends ou de conciliation des approches divergentes proposées par les différents groupes.

8) Le BR devrait envisager d'organiser des formations ou des ateliers à l'intention des États Membres, en particulier des pays en développement, afin qu'ils soient mieux à même de contribuer efficacement au processus de la RPC.

9) Encourager les organisations régionales de télécommunication à contribuer plus activement à encourager et à coordonner les contributions de leurs États membres.

10) Envisager d'établir des mécanismes permettant à l'Équipe de gestion de la RPC de soumettre régulièrement des rapports/des informations actualisées au GCR (au nom de l'Assemblée des radiocommunications) concernant l'état d'avancement des travaux préparatoires de la RPC.

### 2.2.3 Conclusion du Kenya

### [*Note rédactionnelle: texte mis en forme du document du Kenya*]

1) La seconde session de la RPC est utile et sa durée devrait donc rester inchangée.

2) Les délais actuellement fixés devraient rester en vigueur.

3) Le nombre de pages du Rapport final de la RPC devrait être limité au minimum, comme indiqué dans la Résolution.

4) La seconde session de la RPC devrait s'efforcer de réduire la complexité des méthodes proposées plutôt que d'étendre ces méthodes.

5) Il conviendrait de ne pas accorder aux vues exprimées pendant la seconde session de la RPC le même niveau de priorité qu'aux méthodes et, si tant est qu'elles soient consignées, elles devraient figurer dans une Annexe distincte du Rapport de la RPC.

# 3 Projets de modification du mandat du GC-RPC du GCR

Dans l'Annexe 3, le GC-RPC du GCR propose des éléments de projets de modification de son mandat concernant les travaux qui pourraient être menés entre les 32ème et 33ème ou 34ème réunions du GCR, selon le cas.

Annexes

1) Programme de travail du GC-RPC du GCR pour la période comprise entre juin 2024 et février 2025

2) Éléments des projets de modification du mandat du GC-RPC du GCR

3) Document reçu le 24 février 2025 du Président de la Commission d'études 4 de l'UIT-R

4) Document reçu le 24 février 2025 de l'Arabie saoudite (Royaume d')

ANNEXE 1

Programme de travail du GC-RPC du GCR pour la période
comprise entre juin 2024 et février 2025

|  |  |
| --- | --- |
| Titre | Amélioration du processus de la Réunion de préparation à la Conférence (RPC) |
| Type de document | Rapport à la 32ème réunion du GCR, prévue du 14 au 17 avril 2025, sur l'amélioration du processus de la Réunion de préparation à la Conférence (RPC) |
| Président du GC | M. Fahad Alghamdi (fabghamdi@cst.gov.sa) |
| Objet et portée des activités | Procéder à un examen approfondi de la seconde session de la RPC, afin de déterminer les domaines dans lesquels des améliorations pourraient être apportées aux procédures relatives à la préparation du rapport de la RPC.Conformément au calendrier fixé à la 31ème réunion du GCR, tenue du 25 au 27 mars 2024, le GC doit soumettre son rapport à la 32ème réunion du GCR au plus tard 45 jours avant le début de la réunion. |
| Documents connexes | [Résolution UIT-R 2-9](https://www.itu.int/pub/R-RES-R.2-9-2023/fr), [Circulaire administrative CA/273](https://www.itu.int/md/R00-CA-CIR-0273/fr) |
| Calendrier des travaux | **Juin-décembre 2024**1) Examiner les contributions reçues pour identifier les éventuelles questions liées à la seconde session de la RPC, afin de déterminer les domaines dans lesquels des améliorations pourraient être apportées aux procédures relatives à la préparation du rapport de la RPC.2) Examiner les contributions reçues pour identifier les parties/paragraphes connexes de la Résolution UIT-R 2-9, si possible et selon le cas.3) Modifier le plan de travail selon qu'il conviendra.**Janvier 2025**1) Sur la base des contributions reçues, élaborer et diffuser des projets de textes contenant des propositions de solutions aux questions identifiées.2) Sur la base des contributions reçues, élaborer et diffuser les projets de texte révisé des parties/paragraphes connexes de la Résolution UIT-R 2-9, si possible et selon le cas.3) Sur la base des contributions reçues, élaborer des projets de modification du mandat du GC-RPC du GCR pour les travaux qui pourraient être menés ultérieurement entre les 32ème et 33ème/34ème réunions du GCR, si nécessaire et selon le cas.4) Modifier le plan de travail selon qu'il conviendra.**1er-15 février 2025**1) Achever et diffuser les textes contenant des propositions de solutions aux problèmes identifiés, sur la base des contributions.2) Achever et diffuser les projets de texte révisé des parties/paragraphes connexes de la Résolution UIT-R 2-9, si possible et selon le cas, sur la base des contributions.3) Achever les projets de modification du mandat du GC-RPC du GCR pour les travaux qui pourraient être menés ultérieurement entre les 32ème et 33ème/34ème réunions du GCR, si nécessaire et selon le cas.4) Élaborer le rapport du GC à la 32ème réunion du GCR prévue du 14 au 17 avril 2025.5) Modifier le plan de travail selon qu'il conviendra.**15-28 février 2025**Compiler et achever le rapport du GC à la 32ème réunion du GCR prévue du 14 au 17 avril 2025. |

ANNEXE 2

Éléments des projets de modification du mandat du GC-RPC du GCR

Le mandat du GC-RPC du GCR, qui a été défini à la 31ème réunion du GCR tenue en mars 2024, figure dans la partie 1 du présent document.

**[*Note rédactionnelle: suite du texte mis en forme de la partie 5 du document de la CEPT*]**

Certaines idées sont exposées dans la partie 2.1 du présent document afin de stimuler le débat et il serait intéressant de connaître les points de vue les concernant. Ces questions ainsi que d'autres améliorations possibles pourraient faire l'objet d'un examen approfondi au sein du groupe de travail par correspondance du GCR.

**[*Note rédactionnelle: suite du texte mis en forme de la partie «Marche à suivre» du document du Kenya*]**

Les suggestions présentées dans la partie 2.2 du présent document visent à amorcer un dialogue et des débats plus approfondis au sein du groupe de travail par correspondance du GCR, et les avis sur les questions que nous avons mises en avant sont les bienvenus.

On estime qu'en traitant les questions décrites dans la partie 2.2 ci-dessus, l'UIT-R peut faire en sorte que le Rapport de la RPC soit un document de qualité, concis et bien structuré qui appuie efficacement la préparation des conférences mondiales des radiocommunications. Ces éventuelles améliorations pourraient contribuer à simplifier le processus et à le rendre plus collaboratif, dans l'intérêt de toutes les parties prenantes participant à la RPC.

ANNEXE 3

Président de la CE 4 de l'UIT-R[[1]](#footnote-1)
Propositions visant à améliorer le processus de la
Réunion de préparation à la Conférence (RPC)

Introduction

Lors de l'examen, à l'AR-23, des contributions contenant des propositions de modification de la Résolution UIT-R 2-8, il a été décidé qu'il convenait d'examiner l'efficacité du processus de la RPC. Le GCR (2024) est convenu qu'il serait utile de concentrer les efforts sur les activités et l'organisation de la seconde session de la RPC, afin de déterminer les domaines dans lesquels il serait possible d'améliorer les procédures lors de l'établissement de la version finale du Rapport de la RPC.

# 1 Rappel historique

La Résolution 2 a été adoptée par l'Assemblée des radiocommunications de 1993. À l'époque, les travaux de l'UIT étaient entièrement réalisés sur papier. Les documents de réunion des groupes de travail et des commissions d'études n'étaient disponibles que pour les participants aux réunions et un exemplaire était envoyé aux administrations.

L'accès gratuit via l'Internet aux documents fondamentaux de l'UIT (Constitution, Convention, Règlement) n'a été ouvert aux utilisateurs titulaires d'un compte TIES qu'après 2010. Après avoir étudié la question de l'absence d'incidences financières sur le budget de l'UIT, le Conseil de l'UIT a ouvert, lors de ses sessions suivantes, l'accès gratuit aux Recommandations, Rapports, Manuels, etc.

Bien entendu, compte tenu des difficultés liées à l'accès aux résultats des études et à l'impossibilité de participer à toutes les réunions des groupes de travail et des commissions d'études, en particulier pour les représentants des pays en développement, la seconde session de la Réunion de préparation à la CMR revêtait une grande importance.

Dans le même temps, la seconde session de la RPC a principalement consisté à présenter les résultats des études menées à bien concernant les points de l'ordre du jour de la prochaine conférence. Les résultats des études ont été consignés dans les Recommandations et Rapports pertinents de l'UIT-R.

Le Rapport de la seconde session constitue donc une source d'information pertinente, puisqu'il présente les résultats des études relatives aux points de l'ordre du jour de la prochaine conférence.

# 2 Situation actuelle concernant la participation et l'appui informationnel au processus de préparation de la Conférence

À ce jour, essentiellement grâce aux efforts des présidents des groupes de travail responsables et du personnel du Bureau des radiocommunications, l'appui informationnel sur les résultats de la préparation de la conférence a atteint un niveau très élevé.

***Premièrement***, tous les documents de réunion, y compris les contributions et les rapports des présidents, sont librement accessibles aux utilisateurs titulaires d'un compte TIES sur les pages des groupes de travail concernés sur le site web de l'UIT-R.

***Deuxièmement***, l'état d'avancement des études préparatoires actuellement menées par les Groupes de travail responsables de l'UIT-R en vue de la CMR-27 est présenté sur la page suivante: <https://www.itu.int/en/ITU-R/study-groups/rcpm/Pages/wrc-27-studies.aspx>. Cette page contient un tableau énumérant les points de l'ordre du jour, les Résolutions correspondantes, les thèmes d'étude et le groupe de travail responsable, accompagnés d'un lien vers les documents actuels des groupes de travail responsables avec les résultats des études les plus récentes. Elle contient également des notes sur les informations relatives aux groupes de travail responsables et des notes se rapportant directement aux travaux de ces groupes.

***Troisièmement***, presque toutes les réunions des groupes de travail responsables se tiennent en présentiel avec la possibilité de participer à distance. Dans les faits, cela permet de résoudre le problème de la participation directe des représentants aux réunions, y compris de ceux des pays en développement.

Ainsi, le rôle et l'importance de la seconde session de la Réunion de préparation à la Conférence en tant que manifestation à vocation informative et méthodologique ont aujourd'hui significativement diminué.

# 3 Principaux obstacles à l'efficacité de la seconde session de la RPC

La principale difficulté rencontrée dans l'élaboration du projet de Rapport et du Rapport de la RPC est la perte d'un temps considérable avant la conférence (12 mois), ce qui rend pratiquement impossible la réalisation d'études techniques sur les points de l'ordre du jour de la conférence. Dans les conditions actuelles d'évolution technologique, en particulier en ce qui concerne les satellites, cette situation devient critique. Les principales questions à traiter sont les suivantes:

1) Les études présentées à la seconde session sont pour la plupart inachevées. Proposer des méthodes relatives à la réglementation et aux procédures pour traiter les points de l'ordre du jour sur la base d'études inachevées est une tâche difficile. Par conséquent, un très grand nombre de méthodes sont proposées pour les points de l'ordre du jour, ce qui complique l'examen de la question à la conférence et prête à confusion.

2) Les études réalisées après l'élaboration du projet de Rapport de la RPC sont considérées comme des études complémentaires et assorties d'une note indiquant qu'elles n'ont pas été approuvées par le groupe de travail responsable, et les études ultérieures sont considérées comme étant presque exclusivement informatives. De fait, les documents des groupes de travail responsables, qui sont parfois incomplets, ne peuvent être achevés et complétés avant le début de la conférence.

3) La Résolution 2-9 impose une limite aux administrations en ce qui concerne la soumission d'études techniques à la seconde session de la RPC, à savoir que ces études devraient viser uniquement à simplifier les documents et à mettre à jour les résultats des études déjà soumises par le ou les groupes responsables. Par conséquent, le projet de Rapport de la RPC soumis à la seconde session ne peut pas être amélioré sur la base des résultats de nouvelles études obtenus après l'achèvement des travaux des groupes de travail responsables.

4) Ces dernières années, l'examen du projet de Rapport de la RPC lors de la seconde session de la RPC n'a **pas** abouti à un rapport plus clair, plus compréhensible et plus simple. Ce fait remet en question l'efficacité des discussions menées sur les résultats des travaux des groupes de travail responsables en seulement deux semaines.

# 4 Raisons pour lesquelles la situation actuelle exige un examen des activités et de l'organisation de la seconde session de la RPC

Une tendance dangereuse a été constatée lors de précédentes réunions du GCR, à savoir que l'élaboration du cadre réglementaire international accuse un retard considérable par rapport aux avancées technologiques.

Les groupes de travail de la CE 4 sont chargés de produire des documents sur 11 points de l'ordre du jour de la CMR-27. Dans certains cas, il arrive que la mise en œuvre pratique d'une technologie donnée débute avant que les questions techniques et réglementaires ne soient résolues à la CMR.

Par exemple, l'un des points de l'ordre du jour de la CMR-27 suscitant le plus de débats est le point 1.13. Un certain nombre d'opérateurs existants ont déjà reçu de la part des régulateurs nationaux des licences leur permettant de procéder à des essais bêta de services de communication de dispositif à dispositif (D2D) et l'exploitation commerciale des services concernés est attendue en fonction des résultats de ces essais. Il est prévu que ces services soient fournis par des opérateurs de satellites à l'échelle mondiale. Si des services D2D par satellite sont lancés avant 2027 (résultat de la CMR au titre du point 1.13 de l'ordre du jour), les conditions techniques et les attributions de fréquences doivent être définies. Les régulateurs nationaux essaient, de manière indépendante, de s'extirper de la situation actuelle avant la CMR-27. Les administrations ont de plus en plus souvent recours au numéro **4.4** du RR, qui exclut de manière effective l'exploitation des systèmes à satellites mondiaux des traités juridiques internationaux.

La situation est tout aussi complexe en ce qui concerne le point 1.5 de l'ordre du jour de la CMR-27 et de nombreux autres points. Cette conférence nous réservera de nombreuses surprises concernant les points 7, 9.2 et 9.3 de l'ordre du jour de la CMR-27. Dans le même temps, les points les plus complexes sur les plans réglementaire et technique, à savoir les points 9.2 et 9.3, ne sont pas traités dans le Rapport de la RPC.

Une solution aux problèmes mentionnés ci-dessus serait de raccourcir l'intervalle entre les conférences (deux ans), comme cela a été envisagé lors de la réforme de l'UIT-R à la CAMR-92. En outre, les conférences pourraient être organisées de façon à résoudre spécifiquement les problèmes urgents. L'une des questions urgentes à l'heure actuelle est celle de l'utilisation des systèmes non OSG mondiaux.

# 5 Options possibles pour l'organisation de la seconde session de la RPC

La seconde session de la RPC peut être organisée, par exemple, deux mois avant la conférence sous la forme d'une réunion d'information d'une semaine.

Le Rapport de la RPC devrait être établi par l'Équipe de gestion de la RPC (la Commission de gestion de la RPC avec les présidents des groupes de travail responsables et les présidents des CE).

La seconde session de la RPC peut être combinée à un séminaire interrégional. Il conviendrait de revenir à la pratique consistant à organiser un séminaire interrégional.

Les Rapporteurs présenteront en détail les résultats des travaux menés sur les chapitres du Rapport de la RPC correspondant aux différents points de l'ordre du jour. Les représentants des organisations régionales présenteront la position étayée de leurs régions respectives. À ce stade, les travaux préparatoires régionaux seront presque achevés et une position claire sera arrêtée.

Cette réunion de la seconde session renforcera le statut et les responsabilités de l'Équipe de gestion de la RPC concernant l'élaboration du Rapport, laissera davantage de temps aux groupes de travail responsables pour traiter les points de l'ordre du jour de la conférence et permettra à l'UIT et aux administrations d'économiser des ressources.

Conclusion

La réglementation internationale de l'écosystème moderne des télécommunications utilisant des systèmes à satellites/réseaux à satellite mondiaux est actuellement limitée par des méthodes et des procédures réglementaires qui ont été élaborées au sein de l'UIT il y a plus de 30 ans.

Le processus actuel de la Réunion de préparation à la Conférence est un maillon important dans l'élaboration de propositions visant à traiter des points de l'ordre du jour de la CMR.

Il est proposé d'examiner et d'étudier les propositions d'amélioration du processus de la Réunion de préparation à la Conférence exposées dans la partie 5 du présent document.

ANNEXE 4

Arabie saoudite (Royaume d')
Travaux du Groupe de travail par correspondance du GCR
sur l'amélioration du processus de la RPC

# 1 Introduction

Pour faire suite aux discussions menées à l'AR-23 et aux contributions reçues pour la réunion de 2023 du GCR (Documents RAG/8 et RAG/10) ainsi qu'aux débats ultérieurs du GCR, nous proposons une série de mesures visant à simplifier le processus de la Réunion de préparation à la Conférence (RPC). Le but de notre proposition est que le Rapport de la RPC reste ciblé et techniquement solide et qu'il respecte rigoureusement les objectifs et les directives énoncés dans la Résolution UIT-R 2-9. Nous estimons qu'en mettant l'accent sur l'amélioration de la procédure plutôt que sur une modification fondamentale du cadre existant, on contribuera à rendre les activités de la RPC plus efficientes et plus rentables.

# 2 Proposition

## 2.1 Respect de la Résolution UIT-R 2-9

**Conformité du cadre**: toutes les améliorations doivent être conformes à la Résolution UIT-R 2-9. En particulier, le Rapport de la RPC doit consister essentiellement à regrouper les méthodes approuvées et fondées sur des études approfondies, tandis que les éventuelles «vues» des États Membres ou des organisations régionales devraient être consignées séparément. Cela permet de faire en sorte que le rapport final soit clair et concis.

## 2.2 Synthèse par l'Équipe de gestion de la RPC avant la session

**Élaboration centralisée du projet de rapport**: nous proposons que l'Équipe de gestion de la RPC soit chargée d'établir un projet de Rapport de la RPC complet à partir des projets de texte soumis par les groupes responsables bien avant la seconde session. Ce projet de rapport de synthèse devrait:

– intégrer des études techniques et des méthodes rationalisées;

– exclure les «points de vue» non fondés sur des études, qui peuvent être consignés dans une annexe distincte si nécessaire.

Grâce à cette approche, la seconde session pourra être axée sur les échanges régionaux finals plutôt que sur l'introduction de nouveaux contenus.

## 2.3 Seconde session de la RPC

**Redéfinition du mandat**: la seconde session devrait être redéfinie en tant que forum pour:

– examiner et établir la version définitive du projet de Rapport de synthèse de la RPC;

– concilier les éventuelles différences régionales sans réintroduire de nouveaux documents volumineux.

En outre, nous proposons d'étudier la possibilité de reprogrammer la seconde session, éventuellement à une date plus proche de la CMR, afin de faciliter l'élaboration de contributions techniques plus détaillées sur les points de l'ordre du jour qui font l'objet d'une analyse actualisée.

## 2.4 Renforcement des rôles et allocation des ressources

**Clarification des responsabilités**: il est essentiel:

– de définir clairement les rôles et les responsabilités des Rapporteurs pour les chapitres, en veillant à ce que leurs efforts restent axés sur le regroupement des méthodes approuvées;

– de fournir des ressources supplémentaires et, si nécessaire, d'organiser des ateliers, en particulier à l'intention des pays en développement, afin de faciliter l'élaboration de contributions efficaces et d'alléger la charge liée à la conciliation d'un grand nombre de contributions.

**Mécanisme de résolution des différends**: nous proposons la mise en place d'un processus formel qui pourrait être dirigé par les Rapporteurs pour les chapitres, pour traiter et concilier les éventuelles divergences entre les contributions au début de la phase de regroupement, afin d'éviter que ces questions ne prennent de l'ampleur pendant la seconde session.

## 2.5 Des calendriers structurés et des échéances claires

**Calendrier pour les soumissions et les examens**: un calendrier détaillé contenant les éléments suivants devrait être adopté:

– des délais précis pour la soumission des projets de texte par les groupes responsables;

– une période de regroupement définie par l'Équipe de gestion de la RPC;

– des fenêtres définies pour les retours d'information régionaux et l'examen final pendant la seconde session.

Ce calendrier doit respecter les délais fixés dans la Résolution UIT-R 2-9 (y compris les délais de traduction et de soumission), afin que le Rapport final de la RPC soit disponible dans les six langues officielles au moins cinq mois avant la prochaine CMR.

## 2.6 Mise à profit des outils modernes de collaboration électronique

**Environnement de travail numérique**: compte tenu des avantages constatés depuis la CMR-19, nous préconisons de continuer d'utiliser des plates-formes en ligne sécurisées pour:

– le partage de documents et les retours d'information;

– les discussions en temps réel et la participation virtuelle pendant la seconde session.

Cette approche numérique élargira la participation des parties prenantes et réduira les charges logistiques et financières.

## 2.7 Examen postérieur à la mise en œuvre

**Mécanisme de retour d'information**: pour favoriser une amélioration continue, nous proposons de procéder à un examen structuré après la mise en œuvre comprenant:

– la réalisation d'enquêtes ou l'organisation de séances consacrées aux retours d'information après la mise en œuvre du processus révisé;

– l'utilisation des retours recueillis pour préciser les futurs cycles de la RPC et, si nécessaire, pour orienter les nouvelles modifications de la Résolution UIT-R 2-9.

Cette boucle de retour d'information permettra de faire en sorte que le processus de la RPC reste dynamique et adapté à l'évolution des besoins de toutes les parties prenantes.

# 3 Conclusion

Les mesures proposées visent à améliorer l'efficience et l'efficacité du processus de la RPC en respectant rigoureusement la Résolution UIT-R 2-9, en centralisant le processus de synthèse avant la session, en redéfinissant le mandat de la seconde session, en clarifiant les rôles et les responsabilités, en fixant des délais clairs, en tirant parti des outils électroniques modernes et en réalisant un examen rigoureux après la mise en œuvre. Nous sommes convaincus que, grâce à ces améliorations, le Rapport de la RPC sera à la fois concis et cohérent sur le plan technique, ce qui facilitera une meilleure prise de décisions à la CMR. Nous sommes favorables à ce que les débats se poursuivent afin de préciser ces propositions, pour faire en sorte qu'elles appuient efficacement le processus de la RPC et améliorent la préparation de la prochaine CMR.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Ce document expose le point de vue personnel du Président de la CE 4 de l'UIT-R, basé sur son expérience acquise lors des dix conférences mondiales et régionales qu'il a contribué à organiser et auxquelles il a participé. [↑](#footnote-ref-1)